

DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN IMMEUBLE COLLECTIF

au réseau de distribution du courrier*

*Document obligatoire. Joindre une fiche descriptive du lieu d'implantation.

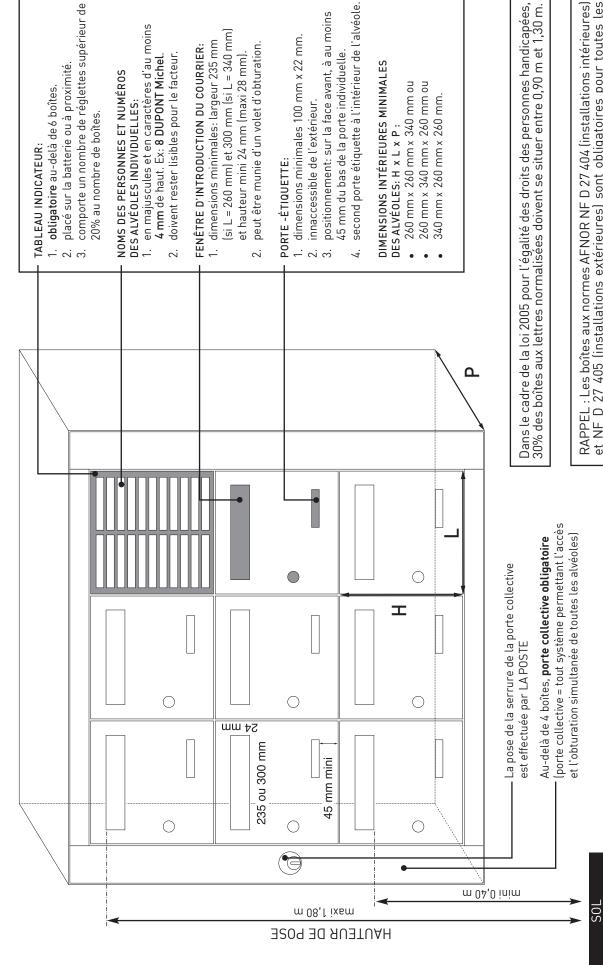
Demande à renvoyer par courrier ou par courriel à M. ou Mme	
LA POSTE Adresse :	@
A. IDENTIFICATION DU POINT DE DISTRIBUTION À DESSERVIR Une adresse bien présentée = courrier mieux distribué Adresse : L1 : Identité du destinataire :	
B. IDENTITÉ DU DEMANDEUR Propriétaire Promoteur Office HLM Syndic et Gérant Autre cas (à préciser) Nom du demandeur : Téléphone fixe :	
C. PROJET D'INSTALLATION DE BOÎTES AUX LETTRES NORMALISÉES RÉNOVATION D'UNE ANCIENNE INSTALLATION (1): OUI NON NON Permis de construire n°: demandé le : à	
D. RÉSERVÉ À LA POSTE : CONFORMITÉ DE L'INSTALLATI La batterie de boîtes aux lettre installée à l'adresse indiquée au ta - est conforme (1) à la norme AFNOR NF D 27404 (pour les installations intériet conditions générales de vente courrier colis de La Poste - n'est pas conforme (1) - cette batterie peut être desservie à compter du :	ieures) ou NF D 27405 (pour les installations extérieures)
par l'établissement distributeur :	Visa

La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS Paris - Siège social 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS - BSCC / DDILSI - 05/2017

M3

613280 - 520004503

INSTALLATIONS DE BOÎTES AUX LETTRES POUR IMMEUBLES COLLECTIFS: RÉSUMÉ DES NORMES



RAPPEL IMPORTANT: Faute de présentation de ce document, aucune distribution ne pourra être réalisée. Si les emplacements ne sont pas conformes aux CGV courrier colis et non sécurisés, La Poste pourra demander une modification d'emplacement. Et ne pas oublier de prévenir le « Service Consommateurs, 3631 » dès la mise en place des BAL pour obtenir la pose de la serrure de la porte collective.

RAPPEL: Les boîtes aux normes AFNOR NF D 27 404 (installations intérieures) et NF D 27 405 (installations extérieures) sont obligatoires pour toutes les constructions postérieures au 12 juillet 1979. Pour les constructions antérieures au 12 juillet 1979, il est fortement recommandé d'installer ces normes de boîtes au lettres. Si pour des raisons de place il n'est pas possible de les installer, les normes NF D 27 407 (installations intérieures) et NF D 27 408 (installations extérieures) sont préconisées par La Poste. Ces boîtes ont une profondeur réduite (130 x 260 x 340, la plus petite dimension étant la profondeur).